

Procédure dépannage alimentaire

« La sécurité alimentaire suppose que toute personne peut, en tout temps, se procurer une quantité suffisante d'aliments sains et nutritifs, à un coût raisonnable. »

Le dépannage alimentaire de la Source d'Entraide est offert aux citoyens de Saint-Lazare, qui vivent une situation financière précaire. Ce service est offert selon certains critères d'admissibilité et conditionnement aux respects des règles établies par l'organisme.

Ouverture de dossier

Pour procéder à l'ouverture d'un dossier de dépannage alimentaire, vous devez contacter Andrée-Anne Lavigne par courriel (aalavigne@sourcedentraide.org) ou par téléphone (450 455-8000 poste 3).

Voici la liste complète des documents, que vous devez obligatoirement fournir lors de votre première rencontre :

Preuve de résidence :

- Copie du bail ou des paiements hypothécaires
- Facture d'Hydro-Québec
- Facture des services de téléphone/cellulaire/télévision/Internet

Vérification d'identité :

- Copie des cartes d'assurance-maladie de tous les membres de votre famille

Vérification de revenus pour tous les membres de la famille (si applicable) :

- Relevés de paie
- Relevé des prestations de dernier recours (aide sociale)
- Relevé d'assurance-emploi (chômage)
- Relevé de pension (retraite)
- Prestation canadienne pour enfants (fédéral)
- Allocation familiale (provincial)
- Crédits de TPS/TVQ
- Paiement de pension alimentaire

- Tout autre document pertinent à l'ouverture de votre dossier (autres dépenses ou autres revenus) ou copie de votre dernier relevé bancaire

Fonctionnement du dépannage alimentaire

Une fois votre dossier accepté, nous vous donnerons un rendez-vous pour venir chercher votre premier dépannage alimentaire. Il est ensuite de votre responsabilité de nous contacter une semaine d'avance pour les rendez-vous suivants (rendez-vous les lundis seulement). Vous avez droit à un dépannage alimentaire par mois.

Vous devez vous présenter à l'heure convenue de votre rendez-vous. Si vous présentez un retard ou si vous n'êtes pas en mesure de vous présenter, vous devez nous en aviser le plus rapidement possible par téléphone : 450 455-8000 #3.

Après un retard ou une absence sans préavis, un avertissement écrit sera mis à votre dossier. Après le deuxième avertissement, la Source d'Entraide se réserve le droit de retirer votre privilège de dépannage alimentaire. En aucun temps, la violence verbale ou physique envers notre personnel et nos bénévoles ne sera tolérée.

Pour récupérer votre dépannage alimentaire, vous serez invités à vous stationner derrière le bâtiment (devant la porte de garage) et à attendre un responsable.

Composition des dépannages alimentaires

Les dépannages alimentaires sont composés de nourriture non périssable, de produits surgelés avant la date de péremption et de cartes cadeaux, lorsqu'elles sont disponibles. Celles-ci ne peuvent pas être échangées contre de l'alcool, du tabac ou de la loterie. Les produits non périssables peuvent quant à eux être consommés sans danger, même si la date de péremption est dépassée.

Vous devez nous informer de toutes allergies alimentaires ou diètes spécifiques. Si vous refusez certains aliments, ils ne pourront pas être remplacés par autre chose (ex. aucune soupe, mais davantage de pâtes).

Si vous avez des chats ou des chiens, mentionnez-le à notre équipe pour recevoir, quand c'est possible, de la nourriture pour animaux.

En signant ce document, vous déclarez bien comprendre les modalités du dépannage alimentaire offert par la Source d'Entraide et vous confirmez que les renseignements et documents donnés sont complets et véridiques. Vous confirmez également ne pas recevoir de dépannages alimentaires provenant d'un autre organisme. La Source d'Entraide se réserve le droit de mettre fin à cette entente si les informations données sont inexacts et de partager ces informations avec d'autres banques alimentaires.

Prénom, Nom

Signature

Date